

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE**

PORTANT SUR L'ANNEE 2011

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule la commission de surendettement de LA HAUTE-LOIRE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

717 dossiers dont 255 redépôts contre 645 en 2010 soit une hausse de 11.16 % (+ 6.6 % en France métropolitaine).

Très forte progression au 1^{er} trimestre 2011.

Recevabilité et orientation :

664 dossiers présentés pour examen en recevabilité. Seuls 3.31 % des dossiers sont jugés irrecevables (contre 6.85 % au plan national).

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L..331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation :

346 plans amiables, 101 mesures imposées et 64 mesures recommandées.

46.95 % des dossiers sont traités en procédure classique (plans conventionnels) contre 30.90 % au plan national.

15.06 % des dossiers font l'objet d'une procédure de rétablissement contre 24.36 % au plan national.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Aucune réunion de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes compte-tenu du départ des 2 juges chargés du surendettement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 7 réunions de la CCAPEX et ont participé à 5 réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

1 stage pratique a été organisé par le secrétariat au profit de 2 travailleurs sociaux.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Intervention au cours de l'assemblée générale de l'UDAF.

Intervention lors d'une formation intitulée « Les risques financiers : connaître ses droits » organisée par le TREMPLIN (association d'accueil et de réadaptation sociale).

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

Une forte proportion des dossiers orientés par la commission en rétablissement personnel sont renvoyés à la commission par le tribunal du département, conduisant à une proportion de dossiers faisant l'objet d'un rétablissement personnel sensiblement inférieure à celle prévalant au niveau national : demande d'utilisation quasi-systématique de la quotité saisissable.

Poursuite des prélèvements par certains créanciers notamment les établissements de crédit après notification de la décision de recevabilité.

Principaux difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Difficultés rencontrées par les débiteurs surendettés pour continuer à honorer le protocole d'apurement des arriérés de loyer mis en place avant le dépôt du dossier avec le bailleur et conditionnant le maintien dans le logement.

**ANNEXE 1 du rapport d'activité
DONNEES STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES**

	année N	année N-1 ²	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	717	645	11,16
Dont proportion de redépôts (en%)	35,61	37,21	-4,30
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	664	542	22,51
- Dossiers recevables (1)	646	529	22,12
- Dossiers irrecevables (A)	22	20	10,00
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	648	528	22,73
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	121	NS	NS
- vers une procédure amiable	527	407	29,48
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B) <i>Nb : pour 2010, sont additionnées les PRP « ancienne loi » et les PRP avec ou sans LJ instaurées par la loi Lagarde</i>	112	116	-3,45
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	111	NS	NS
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	NS	NS
Phase amiable (en nombre)	541	440	22,95
- Plans conventionnels conclus (C)	346	302	14,57
- Constats de non accord entérinés	195	138	41,30
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	176	129	36,43
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D) <i>Nb : pour 2010 sont additionnées les mesures recommandées « ancienne loi » et les mesures imposées et recommandées instaurées par la loi Lagarde.</i>	165	116	42,24
- Mesures imposées élaborées	101	NS	NS
- Mesures recommandées élaborées	64	NS	NS
<i>Dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité</i>	57	NS	NS
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	89	79	12,66
Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables) (F)	3	5	-40,00
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	737	638	15,52
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre) Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	6	27	-77,78

² Les rubriques renseignées « NS » concernent des types de décision n'existant que depuis l'entrée en application de la loi du 1^{er} août 2010 sur le crédit à la consommation, dite « loi Lagarde ».

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,40	13,65	14,40
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	15,06	21,47	24,36
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	46,95	33,20	30,90
Part des mesures imposées ou recommandées (en % des dossiers traités)	22,39	25,03	23,89
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en % des dossiers traités)	4,21	6,65	6,46
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en %)	3,31	5,29	6,85
Proportion de dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement personnel (en %)	18,64	27,02	34,79

ANNEXE 2 du rapport d'activité
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Année 2011 – données de la commission de la HAUTE-LOIRE

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	19,74	578	3068	84,37	34155,93	89,61	5,31
Dettes immobilières	7,25	95	218	30,98	76309,50	14,73	2,29
Dettes à la consommation	12,00	529	2377	51,26	22676,38	82,02	4,49
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0,50	376	473	2,12	1321,59	58,29	1,26
Dettes de charges courantes	1,77	473	2028	7,55	3736,30	73,33	4,29
Autres dettes	1,89	332	808	8,08	5696,37	51,47	2,43
Endettement global	23,40	645	5904	100,00	36279,99	100,00	9,15

Année 2011 – données de la région AUVERGNE

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	121,25	3805	20179	83,85	31864,96	92,67	5,30
Dettes immobilières	36,21	474	941	25,04	76400,24	11,54	1,99
Dettes à la consommation	82,01	3541	16302	56,71	23159,77	86,24	4,60
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	3,02	2253	2936	2,09	1342,09	54,87	1,30
Dettes de charges courantes	11,18	2951	11075	7,73	3789,00	71,87	3,75
Autres dettes	12,18	2180	5370	8,42	5587,00	53,09	2,46
Endettement global	144,61	4106	36624	100,00	35218,50	100,00	8,92